



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2017-07-D-14-fr-2

Orig. : FR

**Les Écoles européennes agréées/en cours  
d'accréditation  
Année scolaire 2017-2018  
Fiches signalétiques**

---

(mise à jour en décembre 2017)

# INDEX

## Écoles européennes agréées

SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA .....	<a href="#">PARMA</a>
CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN .....	<a href="#">DUNSHAUGHLIN</a>
ÉCOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR À MANOSQUE .....	<a href="#">MANOSQUE</a>
ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG .....	<a href="#">STRASBOURG</a>
SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION .....	<a href="#">HERAKLION</a>
ÉCOLE EUROPÉENNE D'HELSINKI.....	<a href="#">HELSINKI</a>
EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM .....	<a href="#">DEN HAAG</a>
EUROPÄISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL) .....	<a href="#">BAD VILBEL</a>
ÉCOLE EUROPÉENNE DE TALLINN .....	<a href="#">TALLINN</a>
ÉCOLE EUROPÉENNE DE COPENHAGUE .....	<a href="#">COPENHAGUE</a>
EUROPA SCHOOL UK .....	<a href="#">ESUK</a>
SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI .....	<a href="#">BRINDISI</a>
ÉCOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE.....	<a href="#">DIFFERDANGE</a>
<b>Bientôt agréée :</b>	
ÉCOLE DE BRUXELLES-CAPITALE .....	<a href="#">BXL-CAPITALE</a>

# SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	EFSA (European Food and Safety Authority – Autorité européenne de sécurité des aliments)
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	680 École maternelle : 69 École primaire : 289 École secondaire : 322
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION</b>	IT – EN – FR IT : 302      EN : 235      FR : 143
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	92 École maternelle : 7 École primaire : 29 École secondaire : 56
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	80
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS LI : néerlandais, allemand, grec moderne, portugais, espagnol
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2004
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 26 juillet 2007 Dernier renouvellement : le 1 <sup>er</sup> septembre 2015 Période couverte : du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 14 janvier 2009 Dernier renouvellement : le 1 <sup>er</sup> septembre 2015 Période couverte : du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	Les deux Conventions devront être renouvelées en 2018 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-25 mars 2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Écoles européennes sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, des Universités et de la Recherche, tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.

La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la *Scuola per l'Europa di Parma* une personnalité juridique distincte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.

# CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	HFAA (Health and Food Audits and Analysis Unit – Direction Audits et analyse dans les domaines de la santé et de l'alimentation)
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	40 École maternelle : 3 École primaire : 17 École secondaire : 20
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN 40
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	15 (y compris le Directeur) En maternelle : 3* En primaire : 14* En secondaire : 12* *La plupart des professeurs enseignent dans les trois niveaux. Au total, cependant, il y a 15 enseignants + le Directeur dans les fonctions d'enseignement.
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	39
<b>LANGUES MATEERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS LI : Allemand, espagnol, français, grec, hongrois, néerlandais, polonais, portugais
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire (S1-S5)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 5
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2002
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 16 août 2007 Dernier renouvellement : le 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 <sup>er</sup> septembre 2017 à août 2020
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Sans objet
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	La Convention d'agrément a été renouvelée en 2017 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	Du 3 au 7 octobre 2016

### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

Le CES a le statut d'école publique et fonctionne en collaboration avec deux écoles irlandaises : la Saint Seachnall's National School (école primaire publique) et le Dunshaughlin Community College (école secondaire publique).

Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le ministère de l'Éducation et des Sciences. Ce ministère édicte des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.

# ÉCOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Programme ITER
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	129 École maternelle : 0 École primaire : 0 École secondaire : 129
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN EN : 129
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	38 École maternelle : 0 École primaire : 0 École secondaire : 38
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	0
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	–
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Secondaire (années 1-7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : 0 En primaire : 0 En secondaire : S1-S7
<b>OUVERTURE DE LA SECTION ANGLOPHONE EUROPEENNE</b>	Septembre 2009
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (Cycle secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 24 mai 2011 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 04/09/2012 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	La Convention d'agrément et la Convention additionnelle devront être renouvelées en 2018.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27 mars 2015

#### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement).

L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

L'enseignement européen à l'École internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.

La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.



# ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	140 élèves :  Commission européenne : 10 élèves Parlement européen : 58 élèves Cour de justice de l'Union européenne : 5 élèves Cour des comptes : / Médiateur européen : 27 élèves EEAS : 2 élèves UE LISA : 37 élèves CEPOL : 1 élève.
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	989  École maternelle : 90 École primaire : 356 École secondaire : 543
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN, DE, FR EN : 304      DE : 293      FR : 392
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	79  École maternelle : 4 École primaire : 15 École secondaire : 60
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	0
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS L I : /
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2008
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (Cycle Maternel, Primaire et secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 16 novembre 2009 Dernier renouvellement : 11.07.2017 Période couverte : 01/09/2017 au 31/08/2020
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le 21 mai 2013
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	Renouvellement de la Convention d'agrément et de la Convention additionnelle le 11.07.2017.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	28.11.2016 à 02.12.2016

#### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Écoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.

Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.

Un nouveau bâtiment, regroupant tous les cycles, a été construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. L'ouverture de la nouvelle école s'est faite le 1er septembre 2015.

L'École de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Écoles européennes, est assuré par l'État et les collectivités territoriales.

# SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	ENISA (European Network and Information Security Agency – Agence de l’Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’information)
<b>NOMBRE TOTAL D’ÉLÈVES</b>	258 École maternelle : 26 École primaire : 124 École secondaire : 108
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D’ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EL, EN EL : 211    EN : 47
<b>NOMBRE D’ENSEIGNANTS</b>	41 École maternelle : 3 École primaire : 10 École secondaire : 28
<b>NOMBRE D’ÉLÈVES SWALS</b>	Cycle primaire    SWALS LI : 7 Cycle secondaire    SWALS LI : 4
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS LI : EL, EN
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	École maternelle : 2 École primaire : 5 École secondaire : 11
<b>OUVERTURE DE L’ÉCOLE</b>	Septembre 2005
<b>CONVENTION D’AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)</b>	Signée le : 15 octobre 2008 Dernier renouvellement : le 26/05/2016 Période couverte : du 1/09/2016 au 31/08/2018
<b>CONVENTION D’AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycle secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 3 septembre 2012 Dernier renouvellement : le 26/05/2016 Période couverte : du 1/09/2016 au 31/08/2018 *L’inspection a eu lieu du 23 au 27/10/2017
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 14 mai 2014 Dernier renouvellement : le 26/05/2016 Période couverte : du 1/09/2016 au 31/08/2018 *L’inspection a eu lieu du 23 au 27/10/2017

<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	Renouvellement des trois cycles pour deux ans, jusqu'au 31 août 2015 *L'inspection a eu lieu du 23 au 27/10/2017
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27/10/2017
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b> L'Établissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005.  Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du ministère de l'Éducation nationale et des Affaires ecclésiastiques grec.	

# ÉCOLE EUROPÉENNE D'HELSINKI

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	ECHA (Agence européenne des produits chimiques) : 148 élèves Autres élèves de Catégorie I : 14
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	275 Maternelle : 25 Primaire : 109 Secondaire : 141
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN – FR – FI EN : 97    FR : 91    FI : 87
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	61 Maternelle : 3 Primaire : 21 Secondaire : 37
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	65
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS LI : RO, CS, LT, PL, SV, EL, PT, LV, IT, DE, BG, ET, ES, SK, NL, (ONL : MT, GA, FI, SV)
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire (années 1-7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 2 Primaire : 5 Secondaire : 7
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2008
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 20 janvier 2009 Dernier renouvellement : 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 <sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 26 mai 2011 Dernier renouvellement : 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 <sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	L'École est couverte par des Conventions valables jusqu'en août 2020.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	21-25 novembre 2016
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	
La Finlande a adopté le 1 <sup>er</sup> janvier 2008 un projet de loi préparé par le ministère de l'Éducation. Cette loi a permis la création de l'École européenne d'Helsinki et l'organisation d'un enseignement reposant sur les programmes des Écoles européennes, tant quant à la structure de l'enseignement qu'au programme de cours. Ce texte de loi a ensuite été modifié pour permettre l'admission à l'école d'élèves de Catégorie II dès l'année scolaire 2009-2010.	

L'École européenne d'Helsinki (ESH) est un établissement public administré par le gouvernement finlandais qui conclut un contrat de performance annuel avec le Conseil national finlandais pour l'éducation.

Celui-ci a approuvé les programmes de l'ESH en juillet 2008.

# EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Europol, Eurojust, OEB, ASE/ESTEC, Commission européenne
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	Total : 1089 élèves École maternelle : 206 École primaire : 563 École secondaire : 320
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	Maternelle : NL, EN, ES, FR, DE Primaire : EN (P1-P5), NL (P1-P5), ES (P1-P5), FR (P1-P5), DE (P1-P3) Secondaire : EN (S1-S6), FR (S1-S5), NL (S1-S5)
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	NL : 231    EN : 554    ES : 58    FR : 168 DE : 78
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	73 Maternelle : 12 (+ 12 assistants) École primaire : 25 (+ 4 assistants) École secondaire : 62
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	Nombre total d'élèves SWALS : 415 (240 + 175) Nombre d'élèves SWALS dont la langue maternelle est enseignée : 175 (109 + 66) Nombre d'élèves SWALS dont la langue maternelle n'est pas enseignée : 240 (131 + 109)
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	Maternelle : IT, FI, GR, SL Primaire : IT (P1-P5), FI (P1-P5), DE (P4-P5), GR (P1-P4), SL (P5) Secondaire : DE, IT, ES
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire et secondaire (S1-S6)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 2 Primaire : 5 Secondaire : 6
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Août 2012 L'École a ouvert le cycle secondaire en septembre 2014 (S1-S3) et la S6 en août 2017.

<b>CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)</b>	L'École a signé une Convention d'agrément pour les cycles maternel et primaire (le 11 janvier 2013). Elle a également signé une Convention pour le cycle secondaire (S1-S5) le 15 mai 2015.
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	/
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	Les cycles maternel, primaire et secondaire (S1-S5) sont couverts jusqu'en août 2020.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	Du 12 au 16 décembre 2016
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	
<p>L'<i>Europese School Den Haag</i> jouira du même statut juridique que les autres écoles nationales néerlandaises proposant une scolarité internationale et recevra, comme toutes les écoles publiques des Pays-Bas, une subvention récurrente du ministère de l'Éducation nationale. Outre cette enveloppe régulière, l'école percevra une subvention complémentaire pour l'enseignement international, à l'instar de toutes les écoles néerlandaises subventionnées par l'État proposant une scolarité internationale. Le ministère de l'Éducation nationale néerlandais exercera sa tutelle juridique sur les aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la réglementation néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au Conseil d'administration de l'École – c'est-à-dire au(x) Directeur(s) exécutif(s) de la Rijnlands Lyceum Foundation – qui délèguera à son tour, conformément au droit néerlandais, la plupart de ses propres responsabilités au Directeur mais supervisera l'école du point de vue de ses finances, de ses obligations juridiques et de la qualité de l'enseignement. Le Conseil d'administration agira également en tant qu'employeur officiel de tout le personnel. Le Directeur sera chargé de la bonne organisation de l'École et de sa gestion quotidienne. L'École relèvera de la supervision de l'Inspectorat néerlandais de l'éducation. Le Conseil d'administration de l'École – c'est-à-dire le(s) Directeur(s) exécutif(s) de la Rijnlands Lyceum Foundation – sera responsable en dernier ressort.</p>	



# EUROPÄISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL)

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	Banque centrale européenne, AEAPP
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	1486 Maternelle : 73 Primaire : 620 Secondaire : 793
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN – DE EN : 510                      DE : 976
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	128 Maternelle : 7 Primaire : 43 Secondaire : 78
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	14
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	ES
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire et secondaire (S1-S7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 2 Primaire : 5 Secondaire : 7
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Le 2 septembre 2012
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b>	Signée à Bruxelles le 8 mai 2013
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Signée à Bruxelles le 4 septembre 2015
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	2-6 mars 2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	
En vertu de la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'intégralité du système scolaire allemand est placée sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit de créer des écoles privées et prévoit qu'en tant qu'écoles remplaçant des écoles de l'État (publiques), les écoles privées	

sont sujettes à l'accréditation par l'État et régies par les lois locales.

Par le biais du Journal officiel<sup>1</sup>, le statut des Écoles européennes a été intégré dans le droit allemand à compter d'octobre 2004. Ainsi, en Allemagne, les Écoles européennes peuvent bénéficier du même traitement que les écoles publiques.

---

<sup>1</sup> Journal officiel 1996, Section II, page 2559

# ÉCOLE EUROPÉENNE DE TALLINN

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	Commission européenne : 6 élèves Parlement européen : 0 élève Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) élèves : 21
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	205 Maternelle : 33 Primaire : 113 Secondaire : 59
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN (M1-S7) EN : 204
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	47 Maternelle : 7 Primaire : 37 Secondaire : 3
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	68
<b>LANGUES MATELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	SWALS LI : bulgare, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, italien, lituanien
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 3 Primaire : 9 Secondaire : 7
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	L'école a ouvert officiellement le 26 août 2013 (M1-S3).
<b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b>	Convention signée le 11 février 2014
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Convention signée le 30 août 2017
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b>	Une Convention couvre les S6-S7 jusqu'au 31 août 2020. La Convention d'agrément a été renouvelée le 29 septembre 2016 et expirera le 31 août 2019.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	10-14 avril 2017

#### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

L'École européenne de Tallinn a été établie en tant qu'école privée puisque, en vertu de la législation estonienne actuelle, c'est la seule manière de pouvoir imposer un minerval. L'école est la propriété de la Fondation d'État Innove, qui est une organisation sans but lucratif. La fondation Innove est, entre autres, responsable de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans le domaine de l'enseignement général. La loi estonienne sur l'éducation (§ 16 de la Loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire supérieur) permet la mise en œuvre complète des programmes des Écoles européennes.

# ÉCOLE EUROPÉENNE DE COPENHAGUE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	Agence européenne pour l'environnement (AEE) – Bureau d'information du Parlement européen (EPIO) – Bureau de représentation européenne au Danemark (ERO).
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	270 Maternelle : 56 Primaire : 214 Secondaire : 0
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	Danoise et anglaise. La troisième section linguistique devrait être opérationnelle en août 2018. Sa langue n'a pas encore été décidée et dépendra des effectifs. DA 143 EN : 127
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	Maternelle : 2 Primaire : 11 Secondaire : /
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	3
<b>LANGUES MATEERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	Pas encore connues
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	L'École compte ouvrir deux sections (EN et DA) en maternelle pour commencer. Elle compte ouvrir la S6 en août 2024 et organiser sa première session du Baccalauréat européen en 2025-2026. <b>Les cycles maternel et primaire ont été agréés (Convention signée le 10 septembre 2015).</b>
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 1 Primaire : 4 Secondaire : /
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Août 2014
<b>CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire S1-S5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire S6-S7 + Bac)</b>	L'École est couverte par une Convention d'agrément du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018 (Convention signée le 10 septembre 2015). /
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	L'ouverture des classes du secondaire sera progressive. L'ouverture de la S6 n'est pas attendue avant 2024.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	Un premier audit a eu lieu du 23 au 27 février 2015.

#### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

La nouvelle École européenne de Copenhague fait partie du Sankt Annæ Gymnasium, qui comprend différents départements : une école primaire, une école chorale et une école secondaire (Gymnasium, en danois). Le nouveau campus Sankt Annæ (dont fait partie l'EEC) sera géré par le Directeur du campus et un « Conseil de campus ».

Un Directeur de l'École européenne de Copenhague sera chargé, en collaboration avec le Directeur du campus Sankt Annæ (qui assume la responsabilité globale du campus), d'assurer le bon fonctionnement de l'EEC, et le Conseil d'administration de l'École européenne de Copenhague sera représenté au sein du Conseil de campus. Grâce à ce lien étroit entre l'École européenne de Copenhague et les autres départements du Sankt Annæ Gymnasium, l'EEC bénéficiera de l'expérience et du réseau du Sankt Annæ Gymnasium. Celui-ci a une solide réputation du fait de son environnement musical exceptionnel, de ses excellents résultats scolaires et de son profil international, avec des écoles partenaires dans le monde entier.

# SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	BSLB (Base de soutien logistique des Nations Unies)
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	Maternelle : 24 Primaire : 187 Cycle secondaire inférieur : 70 Cycle secondaire supérieur : 145
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b> <b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	IT – EN IT : 375    EN : 51
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	Maternelle : 3 Primaire : 16 Secondaire, S1-S2-S3 : 17 Secondaire, S4-S5-S6-S7 : 34
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	4 (M2) 5 (P1-P5) 6 (S1-S3) 6 (S4-S5-S6-S7)
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	0
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Maternel, primaire, secondaire et BAC
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 1 (M2) Primaire : 13 (P1-P2-P3-P4-P5) Cycle secondaire inférieur : 3 (S1-S2-S3) Cycle secondaire supérieur : 11 (S4-S5-S6-S7)
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2014
<b>CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b> <b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b>	Convention signée le 11.01.2017 (valable du 01.09.2015 au 31.08.2018) Convention signée le 19.01.2017 (valable du 01.09.2015 au 31.08.2018)
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	L'École a été agréée pour tous les cycles (maternel, primaire, secondaire S1-S7) jusqu'au 31.08.2018.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27 mars 2015 (de la M1 à la S5) 22-26 février 2016 (S6-S7)

#### **CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE**

Les écoles choisies pour l'enseignement européen sont deux écoles publiques : l'*Istituto Comprensivo Centro*, pour les classes allant de la maternelle à la S3 (autorisation accordée par le Décret ministériel n° 143 du 1<sup>er</sup> mars 2013 et le n° 727 du 20 septembre 2016) et le *Liceo Scientifico Fermi-Monticelli* pour les S4-S7 (autorisation accordée par le Décret ministériel n° 378 du 12 juin 2014 et le n° 727 du 20 septembre 2016).

Les cycles maternel et primaire (de la M2 à la P5) sont accueillis dans le bâtiment scolaire *Via dei Mille*, site de l'*Istituto Comprensivo « Centro »* à Brindisi.

Le cycle secondaire inférieur (S1-S3) est accueilli dans le bâtiment scolaire *Salvemini* de la *Via della Libertà*, site de l'*Istituto Comprensivo « Centro »* à Brindisi.

Et enfin, le cycle secondaire supérieur (S4-S7) est accueilli à la *Via Nicola Brandi*, sur le site du *Liceo Scientifico Fermi-Monticelli* à Brindisi.



# EUROPA SCHOOL UK

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	EFDA-JET, Commission européenne, Agence européenne du médicament, Agence spatiale européenne, etc.
<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Situées dans la région : EFDA-JET, Commission européenne, Agence européenne des médicaments, Agence spatiale européenne, etc.
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	837 Maternelle : 172 Primaire : 306 Secondaire : 361
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	Anglaise (le français, l'allemand et l'espagnol sont aussi utilisés au niveau de la LI ou à un niveau proche)
<b>NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION</b>	DE : 14    EN : 448    FR : 14
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	27 Maternelle : 13 Primaire : 17 Secondaire : 39 Coordinateurs SEN : 2
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	N.D.
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	N.D.
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	Cycles maternel, primaire et secondaire
<b>CLASSES OUVERTES</b>	Maternelle : 6 Primaire : 11 Secondaire : 14
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Le 1er septembre 2012
<b>CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)</b>	Signée le 26.01.2015. Cycles maternel et primaire agréés du 1er septembre 2014 au 31 août 2017
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	Un audit a eu lieu du 25 au 29.09.2017. Le rapport d'audit sera présenté au Conseil supérieur pour approbation et signature d'une Convention additionnelle (S6-S7) + renouvellement de la Convention d'agrément.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	25-29 septembre 2017
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	
La Europa School UK est une École européenne agréée (école libre subventionnée par l'État) située sur le site de l'École européenne de Culham. L'École européenne de Culham a fermé ses portes le	

31 août 2017.

Depuis septembre 2017, les trois cycles complets de la Europa School UK (maternel, primaire et secondaire) sont fonctionnels.

La ESUK n'a pas le droit de facturer un minerval : son financement provient du gouvernement britannique, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, et dépend du nombre d'élèves.

# ÉCOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE ET ESCH-SUR-ALZETTE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	L'EIDE (École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette) est une école publique internationale.
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	497 Maternelle : 0 Primaire : 255 Secondaire : 242
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION</b>	EN      FR      DE EN : primaire : 5 ; second : 2 ; <i>ACCUEN</i> + <i>VPEN</i> : 3 <sup>2</sup> FR : primaire : 7 ; second. : 4 ; <i>VPFR</i> + <i>ACCUFR</i> : 3 DE : primaire : 0 ; second. : 1 ; <i>VPFR</i> + <i>ACCUFR</i> : 1
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION</b>	EN : 145 (P : 90 – S : 39 – <i>ACCU-VP</i> : 16) FR : 331 (P : 165 – S : 131 – <i>ACCU-VP</i> : 35) DE : 21 (S : 19 – <i>Accu-VP</i> : 2)
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	54 En maternelle : / En primaire : 19 En secondaire : 35
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	/
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	Allemand, français, luxembourgeois, anglais, portugais
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	P1-S5
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : / En primaire : P1EN/P2EN/P3EN/P4EN/P5EN- P1FR/P2FR/P3FR/P4FR/F5FR En secondaire : S1FR1/S2FR/S1EN/S2EN/S1DE/ <i>ACCUEN/VPEN</i> <i>ACCUFR/VPFR/VPDE</i>
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2016

<sup>2</sup> *ACCUEN* : Classe d'accueil (classe d'intégration destinée aux nouveaux élèves) en EN

S1FR1 et S1FR2 : 1<sup>re</sup> secondaire FR1 et 1<sup>re</sup> secondaire FR2 (soit 2 classes francophones en S1)

*VPFR* : Voie préparatoire en FR (classes préparatoires, qui préparent les élèves à entrer en S1 ou les orientent vers l'enseignement professionnel)

*ACCUFR* : Classe d'accueil (classe d'intégration destinée aux nouveaux élèves) en FR

<p><b>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</b></p> <p><b>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</b></p>	<p>La Convention d'agrément pour les cycles primaire et secondaire (S1-S5) a été signée le 16.05.2017 et couvre l'École du 01.09.2016 au 31.08.2019.</p> <p>Aucune Convention additionnelle n'a encore été signée.</p>
<p><b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</b></p>	<p>Signature de la Convention d'agrément le 16/05/2017</p>
<p><b>DATE DU DERNIER AUDIT</b></p>	<p>Premier audit : 17-21 octobre 2016</p>
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b></p> <p>Avec la création d'une école internationale dans le sud du pays, le ministère de l'Éducation répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Il appartient au gouvernement d'offrir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, quelle que soit la langue parlée dans sa famille.</p> <p>Le Parlement luxembourgeois a approuvé le cadre juridique le 26 février 2016 : la « <b>Loi portant création d'une école internationale publique à Differdange</b> ». <b>Référence Mémorial – Journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg document A-n°27 du 4 mars 2006.</b></p> <p>Des écoles publiques secondaires du centre du pays proposent déjà un enseignement international, mais ce n'est pas encore le cas dans le Sud. Aujourd'hui, le développement économique structurel de cette partie du pays et la relocalisation de l'Université du Luxembourg à Belval ont entraîné une hausse de la demande d'inscription d'enfants dans des classes internationales. La disponibilité d'un enseignement de grande qualité est un facteur important qui influence la décision des entreprises, des investisseurs étrangers et des experts scientifiques de s'installer ou non au Luxembourg.</p> <p>L'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE) est accessible à la fois aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration et à tout autre élève souhaitant suivre un enseignement dans un contexte international. Il s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes de Differdange et d'Esch-sur-Alzette, et du sud du pays en général. Non seulement ces efforts permettent d'intégrer les élèves étrangers qui resteront au Grand-Duché, mais l'ouverture d'une nouvelle école internationale répond aux besoins des jeunes qui résident temporairement au Luxembourg et qui devraient poursuivre leur scolarité et/ou entamer une carrière dans un autre pays.</p>	

# ÉCOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES-CAPITALE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES</b>	Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Comité économique et social européen, Comité des régions
<b>NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES</b>	76 Maternelle : 13 Primaire : 38 Secondaire : 25
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	FR : 14 EN : 62
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	15
<b>NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS</b>	/
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS</b>	/
<b>CYCLES AGRÉÉS</b>	/
<b>CLASSES OUVERTES</b>	En maternelle : 1 et 2 En primaire : 1, 2, 3, 4, 5 En secondaire : 1, 2, 3
<b>OUVERTURE DE L'ÉCOLE</b>	Septembre 2016
<b>CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)</b>	/
<b>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT</b>	L'EEBA a connu son premier audit en mars 2017. Le rapport de cet audit a ensuite été approuvé par le Conseil supérieur. La prochaine et dernière étape de son agrément consistera en la signature de la Convention d'agrément pour le cycle maternel et primaire et pour les trois premières années du cycle secondaire.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	13-17 mars 2017
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</b>	
L'École européenne de Bruxelles-Argenteuil (EEBA) est un partenariat entre une école belge, le Lycée Molière, et l'école scandinave de Bruxelles, l'École Reine Astrid (Queen Astrid School). Le comité de direction est constitué par les Directeurs de ces deux écoles et le Directeur d'une École européenne.	